



**DÉCISION N°168/2025/ARCOP/CRD/DEF DU 12 NOVEMBRE 2025  
DU COMITÉ DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (CRD)  
SUR LE RECOURS DE LA SOCIÉTÉ B2COM SUARL CONTESTANT LE REJET  
DE SON OFFRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET  
DE PRIX À COMPÉTITION OUVERTE (DRPCO) N°21/CC/2025 RELATIVE À  
L'ACQUISITION D'AGENDAS ET AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION EN  
LOT UNIQUE LANCÉE PAR LA COUR DES COMPTES**

**LA CHAMBRE DES MARCHES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS  
STATUANT EN COMMISSION LITIGES,**

VU la loi n°2022-07 du 19 Avril 2022 modifiant la loi n°65-51 du 19 Juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration, notamment en ses articles 30 et 31 ;

VU le décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics ;

VU le décret n° 2023-832 du 5 avril 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la commande Publique (ARCOP) notamment en ses articles 20 et 21 ;

VU le décret n°2023-833 du 05 avril 2023 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'ARCOP ;

Vu le décret n° 2024- 2223 du 02 octobre 2024 portant nomination du directeur général de l'ARCOP ;

VU la décision n° 0005/ARMP/CRMP portant règlement intérieur du Conseil de Régulation des Marchés Publics ;

VU la résolution n°00002/2023 portant élection des membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARCOP ;

VU le recours de la société B2COM SUARL reçu le 10 octobre 2025 ;

VU la quittance de paiement des frais de traitement de n°100012025007955 100012025007804du 10 octobre 2025 ;

Monsieur Baye Samba DIOP, entendu dans son rapport ;  
Après avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation ;  
En présence de Monsieur Mamadou DIA, Président ; de Messieurs Alioune NDIAYE, Mbareck DIOP et Moundiaye CISSE, membres du Comité de Règlement des Différends ;

**ARCOP SÉNÉGAL**

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)  
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn  
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR  
**www.arcop.sn**



De Docteur Moustapha DJITTE, Directeur Général de l'ARCOP, assisté de ses collaborateurs ;

Adopte la présente décision :

### **ACTE DE SAISINE**

Par lettre reçue le 10 octobre 2025 à l'ARCOP, la société B2COM SUARL a saisi le Comité de Règlement des Différends (CRD) d'un recours contentieux contre la décision d'attribution provisoire du marché référencé DRPCO n°21/CC/2025, relatif à l'acquisition d'agendas et autres supports de communication, lancé par la Cour des Comptes publié dans le journal « le Soleil » du 06 septembre 2025.

### **LES FAITS**

La Cour des comptes a obtenu dans le cadre de son budget au titre de la gestion 2025 des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché : « acquisition d'agendas et autres supports de communication en lot unique »

Le marché de travaux y relatif est publié dans le quotidien « Le Soleil » N°16576 en date du 06 septembre 2025.

Lors de l'ouverture des plis, tenue le 23 septembre 2025, sept (7) offres ont été reçues. Les montants proposés par les soumissionnaires sont répertoriés dans le tableau ci-après :

| N° | Soumissionnaires              | Montants (F CFA) TTC |
|----|-------------------------------|----------------------|
| 1  | CHALLENGE GLOBAL PRO BUSINESS | 73 307 500           |
| 2  | IN COM                        | 54 173 800           |
| 3  | B2COM                         | 33 460 000 HT        |
| 4  | NUMERIC PRINT GRAPH           | 49 990 700           |
| 5  | PERFORMANCE SERVICE           | 33 619 528           |
| 6  | FAZAH                         | 75 270 784           |
| 7  | IMPRIMERIE SALAM              | 35 258 400           |

Après évaluation, le comité technique d'évaluation a recommandé d'attribuer provisoirement le marché à l'entreprise NUMERIC PRINT GRAPH pour un montant de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille sept cents (49 990 700) Francs CFA TTC.

Après validation de cette proposition, l'autorité contractante a publié l'attribution provisoire du marché dans le journal « Le Soleil » du lundi 06 octobre 2025.

#### **ARCOP SÉNÉGAL**

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)  
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn  
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR  
**www.arcop.sn**



Suite à la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché susvisé, l'entreprise B2COM a saisi la Cour des Comptes d'un recours gracieux par lettre reçue le 06 octobre 2025, pour connaître les motifs du rejet de son offre, à laquelle ce dernier a répondu.

N'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante, le requérant a introduit un recours contentieux auprès du CRD par lettre parvenue le 10 octobre 2025 au service courrier de l'ARCOP enregistré sous le numéro 3480.

Jugeant le recours recevable, le Comité de Règlement des Différends (CRD) a ordonné la suspension de la procédure de passation par décision n°89 /2025/ARCOP/CRD/DEF DU 15 octobre 2025, et demandé la transmission des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

L'autorité contractante, par lettre n°000534/CC/SG/nd reçue le 07 novembre 2025, a transmis les documents requis.

#### **LES MOTIFS A L'APPUI DU RECOURS :**

La société requérante B2COM SUARL soutient avoir joint à son offre une attestation de capacité financière de 20 000 000 FCFA, délivrée par Afrika Banque le 17 septembre 2025, et en produit copie.

Sur les échantillons, elle affirme avoir déposé tous les échantillons requis, conformément au DAO, et produit à l'appui des photographies datées du 2 octobre 2025, attestant de la préparation et du dépôt desdits échantillons.

Sur la conformité administrative et financière, elle indique que son dossier était complet et conforme, et que son offre financière était la moins-disante.

#### **LES MOTIFS DONNES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE :**

L'autorité contractante, en réponse, soutient que :

- l'attestation de capacité financière n'était pas jointe au dossier au moment de l'ouverture des plis, et que le document produit par B2COM l'a été postérieurement dans son recours gracieux ;
- plusieurs échantillons fournis ne répondaient pas aux spécifications techniques exigées dans le DAO, notamment :
  - o l'agenda proposé ne comportait pas de stylo conforme au modèle (stylo en aluminium, ABS et silicone, 14 x 1,2 cm) ;
  - o le sac cartable ne comportait ni compartiment pour ordinateur ni poche externe ;
  - o la clé USB présentait une capacité de 16 Go au lieu de 32 Go ;

**ARCOP SÉNÉGAL**

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : [arcop@arcop.sn](mailto:arcop@arcop.sn)

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

[www.arcop.sn](http://www.arcop.sn)



- le power bank ne comportait ni écran LCD ni gravure lumineuse du logo ;
- le parapheur fourni était en daim au lieu de cuir.

Ainsi, elle estime que ces non-conformités justifiaient le rejet de l'offre de B2COM.

## **OBJET DU LITIGE**

Il résulte des faits et arguments développés par les parties que le litige porte sur le rejet de l'offre de B2COM SUARL dans le cadre de la DRPCO n°21/CC/2025, pour non-conformité des échantillons aux spécifications techniques et de la non-production de l'attestation de capacité financière.

## **EXAMEN DU LITIGE :**

### **1. Sur le grief relatif à la non-conformité des échantillons**

Considérant qu'aux termes de l'article 69 du Code des marchés publics, avant de procéder à l'analyse, à l'évaluation et à la comparaison des offres, la commission des marchés compétente procède à un examen préliminaire afin de déterminer si les offres sont accompagnées des pièces exigées par le Code et conformes aux conditions et spécifications des cahiers des charges ; qu'elle doit, le cas échéant, rejeter les offres non conformes ;

| <b>Article demandés</b>                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Échantillons</b>                                                                                                                                                                                                                               | <b>Observations</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Agenda</b><br><b>Caractéristiques :</b><br><b>Stylo</b> : 14 x1.2 cm ; Aluminium, ABS, silicone<br><b>Bloc-notes</b> :17 x23 cm ; Simili Cuir<br><b>Coffret</b> : 20 x 27 x 4 cm<br><b>Marquage</b> : Gravure laser ;<br>Impression directe UV                | <b>Agenda</b><br><b>Caractéristiques :</b><br><b>Stylo</b> : 14 x1.2 cm ; Aluminium, ABS, silicone<br><b>Bloc-notes</b> :17 x23 cm ; Simili Cuir<br><b>Coffret</b> : 20 x 27 x 4 cm<br><b>Marquage</b> : Gravure laser ;<br>Impression directe UV | <b>Conforme</b>     |
| <b>Sacs cartables plus impression en UV ou à chaud</b><br><b>Caractéristiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cartable 100% cuir avec marquage à chaud</li><li>- Compartiment ordinateur</li><li>- Plusieurs poches internes et externes</li></ul> | Sacs cartables plus impression en UV ou à chaud<br>Le modèle proposé ne dispose pas de poches externes                                                                                                                                            | <b>Non conforme</b> |
| <b>Clé USB personnalisée (logo COUR DES COMPTES)</b><br><b>Caractéristiques :</b>                                                                                                                                                                                | Clé USB personnalisée (logo COUR DES COMPTES)<br>Capacité de 16 Go                                                                                                                                                                                | <b>Non conforme</b> |

### **ARCOP SÉNÉGAL**

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)  
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn  
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR  
**www.arcop.sn**



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                       |                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <p>Technologie USB 3.0 dix fois plus rapide que le 2.0<br/>Un lien entre la clé USB et le smartphone via le port type C<br/><b>Capacité 32 Go</b><br/><b>Matériaux</b> : ABS, métal ;<br/><b>Dimensions</b> : 72 x 20 x 10 cm ;<br/><b>En standard</b> : anneau d'attache ;<br/><b>En option</b> ; Coffret de présentation ;<br/><b>Marquage</b> : Doming ; Impression UV ; Gravure laser</p>                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |                            |
| <p><b>Power Bank</b><br/>Avec marquage lumineux de votre logo &amp; design en gravure laser ;<br/>Un système de charge rapide intégré ;<br/>2 ports USB pour une charge simultanée en 2 appareils ;<br/>Un écran LCD indicateur de charge ;<br/>Grande capacité de la banque d'alimentation 10000 mAh<br/><b>Caractéristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Matériaux</b> : RPET.</li> <li>- <b>Dimensions</b> : 14.5 x 7 cm</li> <li>- <b>Marquage</b> : Gravure laser lumineux ;</li> <li>- <b>Finition</b> : découpe intégrée du bouton d'allumage et indicateur de charge LCD, Logo lumineux</li> </ul>     | <p>Power Bank sans écran LCD indicateur de charge ni de marquage lumineux du logo</p> | <p><b>Non conforme</b></p> |
| <p><b>Parapheur et signataire en cuir pour feuilles A4</b><br/>Couverture : naturel en cuir lisse<br/>Entièrement (intérieur et extérieur) en cuir véritable de qualité supérieure et avec garantie d'une finition particulièrement soignée. Sur chaque page, 4 coins soutiennent les pages à signer.<br/>Taille fermée : 32,3 x 25,3 cm<br/>Taille ouverte : 32,3 x 51,0 cm<br/>Feuilles intérieures : Pour feuille 4A<br/>Personnalisé aux différents couleurs de la Cour avec gravure du logo de la Cour des Comptes<br/>Onglets : Encochés et renforcés facilitant l'accès aux différents compartiments dimensions : 34 x 26 cm</p> | <p>Le parapheur ne contient pas de feuilles intérieures</p>                           | <p><b>Non conforme</b></p> |

**ARCOP SÉNÉGAL**

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

[www.arcop.sn](http://www.arcop.sn)



Considérant que le DAO exige la présentation d'échantillons conformes aux spécifications techniques ;

Considérant, toutefois, qu'après analyse, il ressort que, sur les cinq (5) échantillons demandés, seul le modèle d'agenda est conforme aux exigences du DAO ;

Considérant que ces écarts constituent des non-conformités aux spécifications techniques du DAO ;

Qu'il s'ensuit que le rejet de l'offre de la société B2COM SUARL pour non-conformité des échantillons est fondé ;

## **2. Sur le grief tiré de l'absence de l'attestation de capacité financière**

Considérant qu'il résulte de l'article 44 du Code des marchés publics que sous réserve du respect de ses droits en matière de protection de la propriété intellectuelle et de la confidentialité des informations concernant ses activités, tout candidat à un marché public doit justifier qu'il dispose des capacités juridiques, techniques, financières et environnementales requises pour exécuter le marché ;

Considérant qu'il ressort du dossier d'appel d'offres que, conformément à la clause 5.1, les soumissionnaires doit produire, parmi les pièces administratives obligatoires, une attestation de capacité financière délivrée par une institution agréée par le ministère chargé des Finances et du budget ;

Considérant que la société requérante soutient avoir joint à son offre ladite attestation, d'un montant de vingt millions (20 000 000) FCFA, délivrée par Afrika Banque le 17 septembre 2025 ;

Considérant, toutefois, qu'à l'examen du procès-verbal d'ouverture des plis, aucune mention d'une attestation de capacité financière n'est relevée dans le dossier de la société B2COM SUARL ;

Qu'ainsi, il ressort de ces éléments que l'attestation invoquée n'a pas été produite dans le dossier initial ;

Considérant, cependant, l'article 44 du Code des marchés publics prévoit que les documents prévus aux points a), b), d) et f), et éventuellement h), i) et j), non fournis ou incomplets, sont exigibles dans un délai au plus égal à celui imparti à l'autorité contractante pour prononcer l'attribution provisoire ;

Qu'en application de cette disposition, la Cour des comptes aurait dû demander au candidat de produire l'attestation de capacité financière avant de prononcer l'attribution provisoire ;

### **ARCOP SÉNÉGAL**



Qu'il s'ensuit que l'autorité contractante a commis un manquement sur ce point ;

Considérant qu'en définitive, l'offre n'est pas conforme, il y a lieu de déclarer que la décision de la commission des marchés de rejeter l'offre de B2COM est justifiée ;

Qu'il y a lieu en conséquence d'ordonner la continuation de la procédure ;

**PAR CES MOTIFS :**

- 1) Dit que les motifs de rejet tirés de la non-conformité des échantillons aux spécifications techniques du DAO sont fondés ;
- 2) Constate que la société B2COM SUARL n'a pas transmis l'attestation de capacité financière ;
- 3) Dit que l'autorité contractante aurait dû lui demander de compléter la pièce manquante ;
- 4) Dit qu'en définitive la commission des marchés a justifié le rejet de l'offre pour non-conformité ;
- 5) Déclare le recours de la société B2COM SUARL non fondé ;
- 6) Ordonne la continuation de la procédure ;

**ARCOP SÉNÉGAL**

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)  
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : [arcop@arcop.sn](mailto:arcop@arcop.sn)  
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR  
[www.arcop.sn](http://www.arcop.sn)



- 7) le Directeur général de l'ARCOP de notifier la présente décision à la société B2COM SUARL, à la Cour des Comptes, à la DCMP, et d'en assurer la publication sur le site officiel des marchés publics.

**Le Président**

Signé par MAMADOU DIA  
Le 21/11/2025

**Les membres du CRD**

Signé par ALIOUNE NDIAYE  
Le 21/11/2025



Signé par PAPA MOHAMADOU MBARECK DIOP  
Le 21/11/2025



Signé par MOUNDIAYE CISSE  
Le 25/11/2025



**Le Directeur général,  
Rapporteur**

Signé par MOUSTAPHA DJITTE  
Le 26/11/2025



**ARCOP SÉNÉGAL**

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)  
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : [arcop@arcop.sn](mailto:arcop@arcop.sn)  
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR  
[www.arcop.sn](http://www.arcop.sn)